

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE ROSNAY – 85320

D43-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le 5 décembre s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Madame AULNEAU Bergerette, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 11

Étaient présents : Mme Bergerette AULNEAU, M. Hubert MACQUIGNEAU, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, M. Christian JARD, M. Fabien MURAIL, M. Nicolas TASSAUX.

Absents excusés : M. Éric REVERSEAU (pouvoir à M. Hubert MACQUIGNEAU), M. Christophe AUBIN (pouvoir à M. Christian JARD), M. Mathieu GREFFARD (pouvoir à Mme Hélène HERBRETEAU), Mme Virginie JOGUET, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ (pouvoir à Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE), M. Gérald RIVOISY.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 décembre 2025.

Tarifs et règlement salle polyvalente

Rapporteur : Mme le Maire

Afin de s'adapter aux contraintes techniques, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente, pour le point suivant :

→ La coupure générale des prises électriques de 2h00 à 7h00.

De plus, il est proposé au Conseil Municipal de réévaluer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Les tarifs actuels sont :

	TARIFS	
	Rosnay	Hors Commune
Vin d'honneur	56,00 €	75,00 €
Location 1 journée de 9h à 2h (lundi au vendredi)	128,00 €	168,00 €
Location 2 jours	180,00 €	220,00 €
Location week-end	180,00 €	220,00 €
Location 3 jours	230,00 €	270,00 €
associations	gratuit	chauffage
Réunions privées	63,00 €	63,00 €

Chauffage	Du 15 octobre au 25 avril	
Location 1 journée	37,00 €	37,00 €
Location 2 jours ou week-end	51,00 €	51,00 €

Dégradations, casse, vol – Montant réel
Ménage 100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir les tarifs proposés,
- **Dit** que les tarifs seront réévalués dès connaissance de la tarification de la redevance incitative
- **Approuve** les modifications apportées au règlement intérieur,
- **Autorise** Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Bergerette AULNEAU



Le Secrétaire de séance,
Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le et affichée le